



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° III - 2020

L'an deux mil VINGT, le HUIT du mois d'OCTOBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 1^{er} Octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire à Chastreix sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur PEYRARD Nicolas
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

XXXXXXXXXX

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BABUT

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 34 Votants : 34

Absents/Excusés : Messieurs Jean-François CASSIER et Patrice DECARRE

Délégués suppléants assistant au conseil : Michel BOISSARD, Bernard BOUYON, Alain CHAUVET, Philippe VALLON

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

OBJET : Date d'ouverture et de fermeture des Zones Nordiques – Prise en compte des dépenses

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU le Budget Annexe des Zones Nordiques voté en Conseil communautaire le 29 Juillet 2020 ;

VU le compte-rendu de la Commission Espaces Sancy, Zones Nordiques, Pôle Pleine Nature, diversification des activités réunie le 1^{er} Octobre 2020 ;

Monsieur le Président rappelle que pour la prise en compte des dépenses à inscrire sur le Budget Annexe des Zones Nordiques, il convient de délibérer sur la date de début et de fin de la saison des Zones Nordiques du Massif du Sancy.

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que la nouvelle Commission « Espaces Sancy, Zones Nordiques, Pôle Pleine Nature, diversification des activités » s'est réunie une première fois et a commencé un travail de réflexion sur la réduction du déficit du Budget Annexe des Zones Nordiques, ainsi que sur la diversification des activités proposées sur les Espaces Sancy pour pallier au manque de neige récurrent ces dernières années. C'est pourquoi, il est proposé au Conseil communautaire de réduire la durée de la saison et de valider la période allant du 15 Décembre 2020 au 15 Mars 2021.

Monsieur le Président précise que si les conditions climatiques le permettent, les équipes pourront commencer à travailler les pistes et mettre en place les balisages afin de permettre un accès aux pratiquants ayant une carte saison. De même, si les conditions d'enneigement étaient encore idéales après le 15 Mars 2021, les pistes continueront d'être entretenues à minima pour une pratique en accès libre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire

- ❖ VALIDE les dates d'ouverture et de fermeture des Zones Nordiques pour la saison 2020 / 2021, telles que proposées ci-dessus, à savoir du 15 Décembre 2020 au 15 Mars 2021 ;
- ❖ PRECISE que les équipes techniques pourront être amenées à travailler les pistes avant le 15 Décembre 2020, et après le 15 Mars 2021 dans le cas où l'enneigement serait important ;
- ❖ MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

